



11, Avenue Kwango – Bâtiment des Partis
Commune de Kitambo – Magasin
Kinshasa / RDC
Tél. : +243 997029477 / +243 99930 9130
Email : justinkimponto@gmail.com

Arrêté Ministériel n° 009/CAB/MIN/J&DH/2012 du 12 Janvier 2012 accordant la personnalité juridique à l'Asbl
« Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo », en sigle « FESCO »

Fédération des Scouts de la RD Congo - Membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout

BANQUES BCDC n° 00101-1040364-25/USD. TMB n° 1201-5049928-0-30/CD. TMB n° 1201-5049928-0-31/USD

**Décision N° FESCO / CG /009/ 2022 du 16 septembre 2022 portant
création et mise en place du Comité d'Organisation du 2^{ème}
Jamborée National de la Fédération des Scouts de la République
Démocratique du Congo**

Le Commissaire Général,

Vu l'Arrêté Ministériel n° 009/CAB/MIN/J&DH/2012 du 12 janvier 2012 accordant la personnalité juridique à la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo, « FESCO » en sigle ;

Vu les Statuts de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo, « FESCO » en sigle, spécialement en leurs articles 14.1. C et 27

Vu le Règlement Organique de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo, « FESCO » en sigle, spécialement en son article 12.1 ;

Vu le Procès-verbal du 21 septembre 2021 de la 8^{ème} Conférence Nationale Ordinaire de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo relatif à l'élection du Commissaire Général ;

Vu le vote effectué au cours des assises de la 8^{ème} Conférence Nationale pour l'accueil du 2^{ème} Jamborée National ;

Le Comité National et la Direction du Mouvement entendus ;

DECIDE :

Article 1^{er}.—Est créé le **COMITE D'ORGANISATION du 2^{ème} JAMBOREE NATIONAL** de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo, Fesco asbl, composé comme suit :

- Directeur du Jamborée : **Héritier MATONDO MAKWALA**
- Président du Comité d'Organisation : **Paidris K'ENTWALI**
- Vice-Président Pool Est: **François KASEREKA**

- Vice-Président Pool Ouest: **Benjamin BAKI**
- Vice-Président Pool sud-Est : **Alphonse KABEYA KABADILE**
- Secrétaire Technique : **Parfait MUPENGE**

Article 2^{ème}. – La mission dudit Comité se définit par les attributions et compétences suivantes :

- Préparation **lointaine et immédiate** du 2^{ème} Jamboree National
- Conception du **Dossier complet du jamboree**, lequel fixera l'opinion sur divers aspects :
 - Présentation géographique & météorologique, politique & administrative, stratégique & sécuritaire, sociale et économique.
 - Frais de participation pour différentes catégories de participants (Jeunes, Adultes, Etrangers), le mode d'envoi et les échéances y afférentes.
 - Possibilités et opportunités d'accès au site du jamborée (compagnies internationales et nationales d'aviation, compagnies de navigation lacustre, compagnies de transport routier,...)
 - Conditions, modalités et liens d'inscription
 - Equipement personnel lié aux exigences organisationnelles, sécuritaires et météorologiques
 - Les contacts utiles téléphoniques et électroniques
- Production des bulletins bimensuels d'information et de mise à jour des données (horaires de vol,...)
- Elaboration du budget et mobilisation des fonds
- Recherche des partenaires et autres intervenants dans le Jamborée (ONG, systèmes des Nations Unies,...)
- Elaboration d'un plan opérationnel d'activités préparatoires (obtention des documents administratifs requis auprès des autorités nationales, provinciales et urbaines, visite des lieux,...)
- Elaboration du programme détaillé d'activités proprement dites du jamborée et leur exécution.
- Mise sur pieds des services spécialisés (Finances, Santé, A l'abri de la maltraitance, discipline & sécurité, gestion des camps & sous-camps, animation spirituelle,...)

Article 3^{ème}. – Le Commissaire International, les Commissaires Nationaux à la Communication et au Programme des Jeunes ainsi que le Secrétaire Exécutif sont chargés chacun en ce qui le concerne

de l'exécution de la présente Décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 20 septembre 2022

KIMPONTO KALABO Justin

Commissaire Général

